

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

8 DÉCEMBRE 2020

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À EMPÊCHER L'EXÉCUTION IMMINENTE DE LA PEINE DE
MORT PRONONCÉE CONTRE LE PROFESSEUR AHMADREZA DJALALI
EN IRAN

DÉPOSÉE PAR M. RUDY DEMOTTE, MMES SABINE LARUELLE, HÉLÈNE
RYCKMANS ET ALDA GREOLI ET M. CHRISTOPHE MAGDALIJNS ET MME
ALICE BERNARD ET M. LAURENT DEVIN ET MME FRANÇOISE
SCHEPMANS ET M. MATTEO SEGERS.

RÉSUMÉ

La présente résolution réaffirme l'opposition farouche du Parlement de la FWB à l'exécution de la peine de mort prononcée à l'encontre du professeur Ahmadreza Djalali et son soutien aux démarches des Gouvernements en ce sens auprès des autorités iraniennes.

Il est également demandé d'appuyer les établissements d'Enseignement Supérieur dans leur soutien aux académiques et chercheurs qui sont en danger dans leur pays d'origine ou d'activité et d'examiner les pistes en vue de leur soutien et intégration au sein des établissements relevant de la FWB.

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
----------------	---

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À EMPÊCHER L'EXÉCUTION IMMINENTE DE LA PEINE DE MORT PRONONCÉE CONTRE LE PROFESSEUR AHMADREZA DJA- LALI EN IRAN	5
---	---

DÉVELOPPEMENTS

Le 21 octobre 2017, l'annonce de la condamnation du Docteur irano-suédois Ahmadreza Djalali a profondément choqué et indigné en Belgique et, en particulier, dans le milieu académique et scientifique où de nombreuses actions ont été menées en vue de dénoncer cette condamnation comme une violation des droits humains. Afin d'afficher son soutien au Professeur Djalali, les divers Parlements avaient adopté une résolution à l'unanimité.

En effet, la question des Droits humains fait intrinsèquement partie des valeurs promues et défendues par la Fédération Wallonie Bruxelles au travers de son action internationale et ce dans l'ensemble de ses compétences en matière de coopération culturelle, humanitaire et éducative avec d'autres pays. La liberté académique et scientifique est en outre une des valeurs fondamentales de l'Enseignement Supérieur et reste un des premiers éléments sur la base duquel les académiques et chercheurs sont menacés.

Dans ce cadre, la Fédération Wallonie Bruxelles se sent particulièrement concernée, en ce que le Professeur Djalali, médecin urgentiste, était attaché à une université de la Communauté flamande (« Vrije Universiteit Brussel ») dans le cadre d'une collaboration à un master conjoint. Il était à titre de « professeur invité », avec d'autres confrères suédois et italiens, l'une des chevilles ouvrières d'un master complémentaire international en médecine des catastrophes.

Le 25 avril 2016, alors qu'il était en visite en Iran, Ahmadreza Djalali a été arrêté par des agents des services de sécurité iraniens et emprisonné pour espionnage. Il s'était rendu dans le pays à l'invitation des Universités de Téhéran et de Shiraz en vue de participer à des ateliers dédiés à la Médecine des catastrophes.

Son arrestation a eu lieu sans mandat d'arrêt. Pendant trois mois, le Professeur Ahmadreza Djalali a été enfermé dans une cellule d'isolement à la prison d'Evin, sans savoir de quoi il était accusé. Il a été torturé et soumis à des pressions psychologiques et physiques dans le but de lui extorquer des aveux. Il n'a pas pu consulter un avocat et n'a pas eu de contacts non plus avec sa famille. L'avocat qui a finalement été désigné pour le défendre n'était pas son premier, mais seulement son troisième choix. Le 21 octobre 2017, l'avocat désigné a informé Mme Djalali que son mari a été condamné à mort par un tribunal de Téhéran pour collaboration avec l'État ennemi d'Israël.

Le procès s'est déroulé à huis clos et les comptes rendus d'audiences ne sont pas disponibles, jetant des doutes sur le caractère équitable

du procès.

Rappelons par ailleurs, que le sort du chercheur irano-suédois n'est pas isolé puisque d'autres scientifiques étrangers subissent ou ont subi le même sort à l'instar de Fariba Adelkhah, anthropologue franco-iranienne, de Roland Marchal, son compagnon ou de Kilye Moore-Gilbert, une scientifique australo-britannique, libérée après 800 jours de détention, ou encore le doctorant de l'Université de Liège, Hamid Babaei, libéré en 2019 après 6 années d'emprisonnement pour les mêmes motifs que le Professeur Djalali.

Malheureusement, tel n'est pas le cas du Professeur Djalali.

Au contraire, le matin du mardi 24 novembre, ce dernier a été transféré de la prison d'Evin où il était détenu depuis l'annonce de sa condamnation à celle de Karaj et a été informé par les autorités judiciaires iraniennes qu'il serait bientôt exécuté.

C'est suite à l'annonce de cette terrible nouvelle relayée notamment par Amnesty International, Scholars at Risk, l'ARES ainsi que par de nombreux établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie Bruxelles et de Flandre que les auteurs de cette résolution entendent réagir et réaffirmer leur opposition à la peine de mort et à l'exécution du Professeur Djalali en particulier. En cohérence avec les contacts déjà noués au nom de l'Etat fédéral par la ministre des Affaires étrangères ainsi que du courrier émanant du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles représentés par son Ministre-Président et sa Ministre de l'Enseignement Supérieur, ils s'associent à la demande envers les autorités iraniennes de ne procéder en aucune circonstance à une exécution du Professeur Djalali et au contraire de prôner la grâce du Docteur Djalali et sa libération immédiate.

Par ailleurs, dans tous nos contacts avec le gouvernement iranien, les auteurs/auteures demandent de rappeler l'importance de la liberté académique et scientifique, de mettre le respect des Droits humains à l'ordre du jour et de plaider pour l'abolition de la peine de mort.

Ils demandent également de soumettre à nouveau d'urgence cette question au Haut Représentant de l'Union Européenne pour les Affaires Étrangères, Josep Borrell.

En outre, afin de soutenir la liberté d'enseignement et de recherche mais aussi la mobilité internationale des académiques et des chercheurs, il est demandé d'appuyer les établissements d'Enseignement Supérieur dans leur soutien aux chercheurs qui sont en danger dans leurs pays d'origine ou

d'activité, notamment via la possibilité de bourses de solidarité octroyées soit par les établissements, soit par Wallonie-Bruxelles International.

Enfin, il convient de poursuivre la réflexion au sein du groupe de travail institué au sein de la Commission des relations internationales de l'ARES en août 2017 dont l'objectif était d'analyser la situation des chercheurs et académiques en danger, et de trouver des pistes de solution pour faciliter leur soutien et intégration au sein de nos établissements.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À EMPÊCHER L'EXÉCUTION IMMINENTE DE LA PEINE DE MORT PRONONCÉE CONTRE LE PROFESSEUR AHMADREZA DJALALI EN IRAN

Considérant

Le fait que le Professeur Djalali, scientifique et médecin suédois d'origine iranienne, est détenu à la prison d'Evin depuis avril 2016 et a été condamné à mort en octobre 2017 pour espionnage ;

Le fait que la Cour Suprême iranienne a statué le 17 juin 2018 que la peine de mort prononcée ne pouvait être révisée, rendant toute procédure d'appel impossible et la peine de mort possible à tout moment ;

Le fait que le Professeur Djalali n'ait pu bénéficier de la grâce générale du 18 mars 2020 accordée aux prisonniers accusés de "violations de la sécurité" en réponse à l'épidémie de COVID-19 ;

Les informations fournies par d'Amnesty International, de Vida Mehrannia, l'épouse d'Ahmadreza Djalali, le mardi 24 novembre, selon lequel l'exécution du Professeur Djalali pourrait avoir lieu à tout moment ;

Le fait que le professeur Djalali ait entre-temps été transféré à la prison de Karaj, où des exécutions ont lieu ;

La résolution du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 6 décembre 2017 en soutien au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, la résolution du Parlement flamand du 9 novembre 2017 relative au Professeur Ahmadreza Djalali, qui est condamné à la peine de mort en Iran, la résolution du Parlement flamand du 1er juillet 2020 sur l'exécution imminente de la peine de mort contre le Professeur Ahmadreza Djalali en Iran, la résolution du Sénat du 24 novembre 2017 relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, la résolution du Sénat du 10 juillet 2020 relative au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran, la résolution de la Chambre des Représentants du 14 décembre 2017 relative à l'exécution de la peine de mort à l'encontre du Professeur Ahmadreza Djalali en Iran et la résolution du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 décembre 2017 relative à la peine de mort prononcée à l'encontre du Professeur Ahmadreza Djalali en Iran ;

Les initiatives déjà prises par la Suède, l'Italie, la Belgique et le Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE) à l'égard du Docteur Ahmadreza Djalali ;

L'inhumanité absolue de la peine de mort, pour laquelle aucune justification morale, juri-

dique ou religieuse ne peut être invoquée ;

La déclaration commune de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe du 9 octobre 2017 déclarant que la peine de mort est incompatible avec la dignité humaine, que la peine de mort est inhumaine et dégradante, n'a pas d'effet dissuasif et que les erreurs de droit sont irréversibles et fatales ;

La conclusion de Human Rights Watch selon laquelle l'Iran a enregistré le nombre d'exécutions par habitant le plus élevé au monde depuis plusieurs années, souvent à la suite de procès inéquitables et souvent en condamnant des mineurs à mort ;

La mobilisation unanime et réitérée de la communauté académique et scientifique de Belgique contre l'exécution du Professeur Djalali ;

Les contacts déjà noués par les Gouvernement fédéral et de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin, d'une part, de ne pas procéder à l'exécution et, d'autre part, réaffirmant l'attachement inconditionnel à la liberté académique et aux droits fondamentaux et demandant la libération du Professeur Djalali.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

s'oppose fermement et estime nécessaire de prendre toute mesure visant à empêcher l'exécution de la peine de mort prononcée à l'encontre d'Ahmadreza Djalali et soutient les démarches du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement fédéral allant en ce sens ;

Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

A) D'appeler les autorités fédérales, européennes et internationales :

1. à prier les autorités iraniennes de ne procéder en aucune circonstance à une exécution du professeur Djalali ;

2. à prôner la grâce du professeur Djalali ;

3. à demander instamment au gouvernement iranien de libérer le professeur Djalali immédiatement et sans condition, à moins qu'un nouveau procès ; équitable, ne soit organisé en public et avec toutes les garanties juridiques ;

4. à rappeler, dans tous les contacts avec les autorités iraniennes, la liberté académique et scientifique, et à mettre le respect des Droits hu-

maines à l'ordre du jour et enfin à appeler à un moratoire immédiat sur l'application de la peine de mort, y compris son utilisation contre les mineurs délinquants, comme un pas fondamental dans la direction de son abolition complète ;

5. à soutenir les démarches de la société civile en vue d'obtenir la libération inconditionnelle non seulement du Docteur Djalali mais aussi de tous les autres défenseurs des droits humains et personnes qui, en République islamique d'Iran, sont condamnés et emprisonnés injustement pour leurs opinions ;

6. à soutenir activement les associations iraniennes de la société civile et les citoyens iraniens qui, en République islamique d'Iran, luttent pour la défense des droits humains et des libertés fondamentales ;

7. à condamner fermement toute forme de châtiments corporels en tant que traitements intolérables, dégradants et contraires à la dignité humaine ;

8. à soumettre à nouveau d'urgence cette question au Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, Josep Borrell.

B) De soutenir la liberté d'enseignement et de recherche mais aussi la mobilité internationale des académiques et des chercheurs et d'appuyer les établissements d'Enseignement Supérieur dans leur soutien aux chercheurs qui sont en danger dans leur pays d'origine ou d'activité, notamment via la poursuite des réflexions entre Wallonie-Bruxelles International et l'ARES pour développer des bourses octroyées à ces chercheurs ;

C) De suggérer à l'ARES de poursuivre la réflexion initiée en 2017 par le Groupe de travail au sein de sa Commission des Relations internationales, en vue d'analyser la situation des académiques et chercheurs en danger et de trouver des pistes de solution pour faciliter leur soutien et intégration au sein des établissements relevant de la FWB.

R. Demotte

S. Laruelle

H. Ryckmans

A. Greoli

Chr. Madalijns

A. Bernard

L. Devin

F. Schepmans

M. Segers